

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA18 210068 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) de 6 étages et d'environ 64 logements sur le lot vacant 1 260 182, situé à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église.

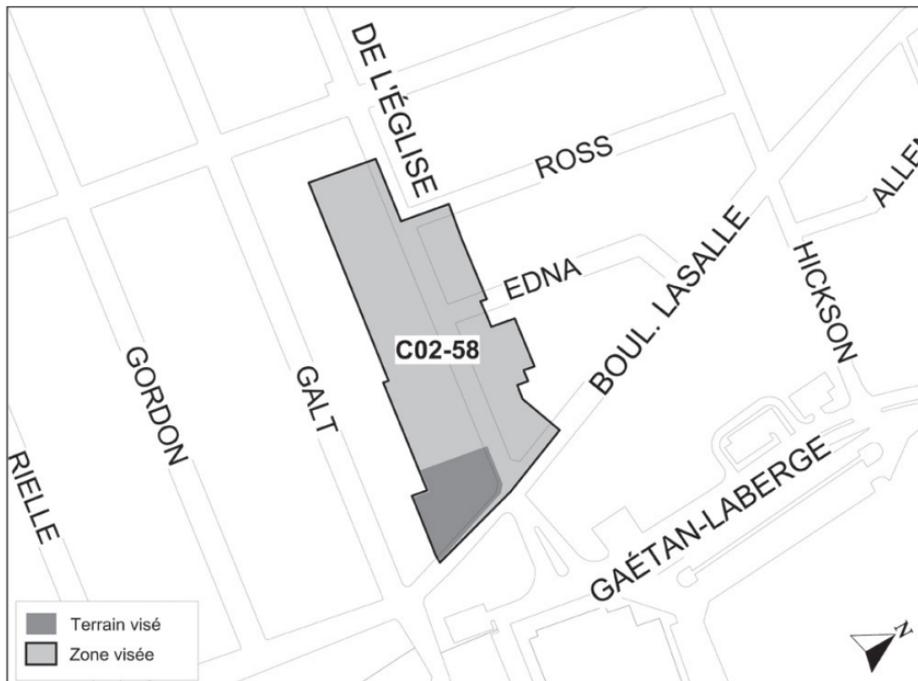
Construire un bâtiment mixte de 6 étages et de 64 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 3 avril 2018, le conseil d'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 24 avril 2018 à 18 h dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) car il déroge à la hauteur maximale de 3 étages et au coefficient d'occupation du sol maximal de 3,00 prescrits à la grille des usages et normes C02-58. Le projet déroge à la largeur minimale pour la voie de circulation prescrite à l'article 91, à la hauteur maximale pour la porte de garage prescrite à l'article 96 et aux articles 156 à 160.1 du Règlement de zonage (1700), traitant des règles d'harmonie architecturale. Finalement, le projet déroge aux articles 163 et 169.1 du Règlement de zonage (1700), concernant les revêtements prescrits.

Le projet ne sera pas soumis aux critères de PIA prévus à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage (1700). La résolution inclut les nouvelles normes et critères quant à l'implantation du nouveau bâtiment.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 12 avril 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun